



Réservé à l'organisateur :
Dossier N° :
Reçu le :

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE DES ENFANTS
DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018**

NOM DU REPRESENTANT DE L'ENFANT :PRÉNOM :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone :Email :@
PIECE D'IDENTITE (CNI ou PASSEPORT)
Numéro (chiffre et lettres) :
Délivré(e) le :Par :

Nom – Prénom du (des) enfant(s) exposant :
-Age :
-Age :
-Age :
-Age :

AUTORISATION PARENTALE ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) :
Autorise mon (mes) enfant(s) à participer sous mon entière responsabilité à la brocante du 18 novembre 2018 à Senlis

Je déclare sur l'honneur :

- être le représentant légal du(des) enfant(s) exposant nommés ci-dessus,
- exposer pour la première ou deuxième fois maximum de l'année en cours (quel que soit le lieu),
- ne mettre à la vente que des biens personnels et usagés,
- avoir pris connaissance et accepter dans son intégralité le règlement et les conditions de participation ci-joint.

Fait à : Le :

Lu et approuvé :SIGNATURE :
(Mention manuscrite)

INFOS PRATIQUES :

Date : Dimanche 18 novembre 2018
Accueil des exposants à partir de 8h00
Horaire d'ouverture au public : 9h00 à 17h00
Démontage stands : 17h00-18h00
Lieu : Complexe sportif des 3 arches- Salle N°1
30 avenue Eugène Gazeau – Senlis
Tarif : 8 euros la table (1,8 m linéaire)
(table + 2 chaises fournies par l'organisateur)
Pour plus d'information : contact@kiwanis-senlis.fr

Nombre de tables souhaitées :

Dans la limite de 2 maximum par exposant

Je joins à ma demande d'inscription un chèque de :

8€ xtable(s) : €

PIECES A FOURNIR :

- Bulletin d'inscription complété, daté, signé.
- Chèque établi à l'ordre de KIWANIS SENLIS.
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité du représentant légal du(des) enfant(s).

**Un email de confirmation vous sera adressé après réception du dossier COMPLET.
CLOTURE DES INSCRIPTIONS DÈS QUE LE QUOTA D'EXPOSANTS SERA ATTEINT**

Bulletin d'inscription à compléter et à retourner accompagné des documents demandés à :
Alain Charon – KIWANIS SENLIS BROCANTE – 2 rue de l'église 60300 COURTEUIL



BROCANTE DES ENFANTS

Dimanche 18 Novembre 2018

Réservé aux exposants âgés de 6 à 17 ans

REGLEMENT

(à conserver par l'exposant)

1. Pour être validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complétée, accompagnée des pièces à fournir, et du règlement par chèque libellé à l'ordre du **KIWANIS Senlis**. Les inscriptions se feront par ordre chronologique d'arrivée des bulletins. **La capacité d'accueil des exposants est limitée, les inscriptions seront closes dès que le quota sera atteint.**
2. Le prix est fixé à 8.00 € l'emplacement (table de 1.80 mètres linéaires). **2 chaises seront mises à disposition des exposants** (dans la limite de 2 tables maximum par exposant).
3. L'accueil des exposants sera assuré au Complexe sportif des 3 arches – salle n°1, 30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis à partir de 8h.
Se présenter obligatoirement aux organisateurs avant toute installation. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte.
4. L'installation des stands aura lieu de 08h00 à 09h00. La vente au public de 09h00 à 17h00. Démontage des stands de 17h00 à 18h00. Le démontage des stands avant 17h00 ne sera autorisé que sur demande exceptionnelle auprès de l'organisateur.
5. Tout stand non occupé à 09h45 pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs. Sans dédommagement de l'exposant ayant réservé. En cas désistement, les sommes versées restent acquises aux organisateurs.
6. Seuls les objets personnels et d'occasion sont admis. Les exposants s'engagent à ne pas vendre des objets neufs ou des copies.
7. Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues lors de la brocante.
8. L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous-locataire.
9. Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix des emplacements.
10. Chaque exposant s'engage à exposer sur table uniquement (pas de matériel supplémentaire, type portant) et à laisser l'emplacement qu'il occupera dans un parfait état de propreté à la fin de la manifestation (**prévoir vos sacs poubelle**).
11. Conformément à la loi – Article R.321-9 et suivants du code pénal - une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la Mairie pendant toute la durée de la brocante et transmise à la Préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.
12. Droit à l'image : Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation à cette manifestation.
13. **Pour des raisons de sécurité, appareils électriques et sources de chaleur sont interdits**
14. **Pour des raisons d'hygiène, nos amis les animaux ne sont pas admis sur le lieu de la brocante.**
15. La vente de denrée alimentaires n'est pas autorisée. La vente de boissons, viennoiserie et autres est exclusivement réservé à l'organisateur.
16. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
17. Dans le cadre du plan Vigipirate, un contrôle visuel des sacs peut être effectué à l'entrée de la brocante, aussi bien pour les exposants que pour les visiteurs.
18. Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement de la brocante dans leur intégralité.